

« Association Réunionnaise De Pastoralisme »

Rue Marie Poitevin
La Plaine Des Cafres
97418 LE TAMPON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024



commissaire
aux comptes

Cabinet VALEC
19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis
Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion
SIREN : 822 607 206
Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63
Cabinetvalec@gmail.com

Association Réunionnaise De Pastoralisme

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames,
Messieurs les adhérents ;

OPINION AVEC RESERVES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVES

Motivation des réserves

Nous avons notés des écarts dans le suivi des stocks de semences, la procédure de gestion des semences sorties pour essais et remplacement des semences non conformes, va être modifié.

Cabinet VALEC

19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

Cabinetvalec@gmail.com

L'association a obtenu une subvention pour la réalisation des chemins d'exploitation. Le produit en comptabilité a été enregistré en fonction des dépenses financées et non pas aux mètres linéaires réalisées.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation car l'association est en redressement judiciaire.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe indiquant :

- Le fait que résultat 2023 a été affecté en report à nouveau suivant l'assemblée générale ayant eu lieu courant 2025
- La méthode d'enregistrement des subventions, indiquant que les subventions sont enregistrées selon les traductions des conventions par la Direction, mais que le contrôle des financeurs n'a pas forcément eu lieu.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La correcte valorisation des subventions mentionnées en compte de résultat déterminé par la Direction

Cabinet VALEC

19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

Cabinetvalec@gmail.com

selon les différentes conventions mais restant en attente de validation des financeurs, en analysant les conventions, les rapprochant avec les dépenses éligibles et actions réalisées et le produit enregistré en comptabilité ;

- La correcte valorisation des créances figurant au bilan en analysant les perspectives de recouvrement de ces créances ainsi que leurs dépréciations ;
- La valorisation des stocks en dressant une équation de stock et effectuant des contrôles au niveau des valeurs déterminées par la Direction ;
- Le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ;
- Sur la présentation d'ensemble des comptes.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Les modalités de tenue des assemblées générales ne sont pas respectées car elles ne sont réunies pas selon les conditions fixées dans l'article 12 des statuts.

N'ayant pas obtenu le rapport aux adhérents nous ne pouvons attester de ces informations.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet VALEC

19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis

Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion

SIREN : 822 607 206

Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63

Cabinetvalec@gmail.com

À Saint-Denis, le 16/04/2026

Le Commissaire aux Comptes :
CABINET VALEC
Dominique VALIN


SAS CABINET VALEC
19 Bis Rue Des Manguiers
97400 SAINT-DENIS
Siren : 822 607 206 - APE : 6920Z

Cabinet VALEC
19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis
Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion
SIREN : 822 607 206
Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63
Cabinetvalec@gmail.com

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	4 345	4 345		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				-277
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	292 359	291 604	755	1 645
Autres immobilisations corporelles	34 892	32 877	2 015	2 864
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	572		572	572
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	900		900	900
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	333 068	328 826	4 242	5 705
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	14 571		14 571	23 780
Avances et acomptes sur commandes	557		557	721
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 168 192	76 578	1 091 614	152 499
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie				
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	31 204		31 204	16 946
Charges constatées d'avance	1 496		1 496	841
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 216 020	76 578	1 139 442	194 788
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				543
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 549 088	405 403	1 143 685	201 035

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Bilan passif

Postes	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	589 889	589 889
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	140 667	140 667
Report à nouveau	-879 888	-896 832
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	116 108	16 945
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	-33 223	-149 332
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		543
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		543
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 334	23 812
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 029	44 949
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales	134 710	151 771
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	105 728	129 293
Produits constatés d'avance	887 106	
TOTAL DETTES (IV)	1 176 908	349 824
Écarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 143 685	201 035

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Compte de résultat



Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Compte de résultat

Postes	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 400	7 886
Ventes de biens	93 037	101 506
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	37 909	45 164
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	643 973	387 379
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 986	10 238
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	664	895
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	785 969	553 067
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	48 774	86 803
Variation de stocks	9 209	-8 214
Autres achats et charges externes	315 587	87 398
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	2 867	2 467
Salaires et traitements	227 277	180 448
Charges sociales	32 310	21 559
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 739	1 856
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 639	3 049
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Autres charges	5 739	822
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	645 141	376 187
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	140 828	176 880
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	269	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	1 021	
Différences positives de change		862
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 290	862
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		543
Intérêts et charges assimilées	103	142
Différences négatives de change	229	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	332	685

Certifié par

Commissaire aux comptes

Postes	2024	2023
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	141 786	177 058
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	10 874	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	10 874	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 516	157 052
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	3 516	157 052
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 358	- 157 052
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	33 036	3 061
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	798 133	553 929
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	682 025	536 984
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	116 108	16 945

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Annexe



Certifié par
le
Commissaire aux comptes



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2024** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 143 684,52 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 116 108,29 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'association a procédé à des travaux exceptionnels de réfection des chemins d'exploitations et d'accès aux couloirs pour un montant de **217 850 €**.

Ces travaux, à caractère non récurrent, ont engendré une augmentation significative du poste « entretiens et réparations » comptabilisés sur l'exercice 2024.

L'association a bénéficié d'une subvention accordée par le Conseil Départemental pour **218 538 €**, venant compenser intégralement lesdites charges. Cette subvention a été comptabilisée en produits sur le même exercice, conformément au principe de rattachement des produits et des charges.

L'impact net de cette opération sur le résultat de l'exercice est ainsi neutre.

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 ;
- Les articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n° 2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat, des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner, et le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements, installations	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	6,5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO) ou du coût moyen unitaire pondéré (CUMP). La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitation au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. S'agissant des travaux de réfection des chemins d'exploitation, le produit en comptabilité a été enregistré en fonction des dépenses financées et non pas aux mètres linéaires réalisés.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale. Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des immobilisations (valeurs brutes)

Rubriques	Brut ouverture	Augmentations	Diminutions	Brut clôture	Net clôture
Immob. incorporelles (logiciels)	4 068	277	—	4 345	—
Matériel et outillage industriels	292 359	—	—	292 359	755
Autres immob. corporelles	34 892	—	—	34 892	2 015
Participations et titres	572	—	—	572	572
Autres immob. financières	900	—	—	900	900
TOTAL	332 791	277	—	333 068	4 242

Amortissements et dépréciations cumulés

Rubriques	Cumul ouverture	Dotations	Reprises	Cumul clôture
Immob. incorporelles	4 345	—	—	4 345
Matériel et outillage	290 714	890	—	291 604
Autres immob. corporelles	32 028	849	—	32 877
TOTAL	327 087	1 739	—	328 826

Stocks

Postes	31/12/2024 (€)	31/12/2023 (€)
Marchandises (groupe A)	13 159	23 780
Stock expérimentation	1 412	—
TOTAL STOCKS NETS	14 571	23 780

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

Détail des autres créances

L'encours brut de la rubrique « Autres créances » s'élève à **1 168 192 €** au 31 décembre 2024 (contre 152 499 € en 2023). Cette forte hausse s'explique principalement par les subventions FEADER et ODEADOM à recevoir, comptabilisées en fin d'exercice conformément à la méthode des dépenses financées.

Nature de la créance	Montant brut (€)
SUBV FEADER mesure 78.011	462 123
FEADER mesure 77071 RITA	568 524
ODEADOM 2024-007/11	7 301
TVA et créances fiscales diverses	7 749
Créances adhérents (brut)	76 578
Avances au personnel et autres créances	45 917
Dépréciation créances adhérents douteuses	(76 578)
TOTAL CRÉANCES NETTES	1 091 614

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début exercice	Affectation	Mouvements	Fin exercice
Réserves statutaires	589 889	—	—	589 889
Autres réserves	140 667	—	—	140 667
Report à nouveau	- 896 832	16 945	—	- 879 888
Résultat de l'exercice	16 945	- 16 945	116 108	116 108
TOTAL FONDS PROPRES	- 149 331	—	116 108	- 33 224

Note : Le résultat de l'exercice 2023 (16 945 €) a été affecté en report à nouveau lors de l'assemblée générale tenue courant 2025, conformément à la décision des organes délibérants.

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

État des échéances des dettes à la clôture

Rubriques	Total (€)	≤ 1 an (€)	1 à 5 ans (€)	Plus de 5 ans
Emprunts établissements de crédit	16 334	16 334	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	33 029	33 029	—	—
Dettes fiscales et sociales	134 710	134 710	—	—
Autres dettes	105 728	105 728	—	—
Produits constatés d'avance	887	887	—	—
TOTAL DETTES	290 688	290 688	—	—

L'emprunt auprès du Crédit Agricole (prêt n° 634216) a fait l'objet de remboursements de **7 488 €** au cours de l'exercice. Aucun emprunt nouveau n'a été souscrit en 2024.

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer	Montant (€)
Intérêts courus sur emprunt	7
Fournisseurs – factures non parvenues	6 904
Personnel – congés payés provisionnés	9 092
Organismes sociaux – charges sociales sur congés	870
TOTAL	16 873

Produits à recevoir	Montant (€)
Organismes sociaux – produits à recevoir	737
TOTAL	737

Honoraires des commissaires aux comptes

Nature de la mission	Honoraires (€)
Contrôle légal des comptes	4 700
Diligences directement liées à la mission de contrôle légal	—
TOTAL	4 700

Produits et charges exceptionnels

Les produits exceptionnels de l'exercice (10 874 €) correspondent à des produits de gestion divers. Les charges exceptionnelles (3 516 €) comprennent des subventions accordées à des tiers (1 688 €) et des charges diverses courantes (1 828 €). La très forte diminution par rapport à 2023 (- 153 536 €) s'explique par l'absence en 2024 de la subvention accordée à des tiers qui avait représenté 156 707 € en 2023. Des honoraires de mandataire judiciaire de **3 290 €** ont été comptabilisés au titre de la procédure de redressement judiciaire.

Opérations et engagements hors bilan

Engagements de crédit bail

L'association ne détient aucun contrat de crédit-bail ni de leasing en cours à la date de clôture du 31 décembre 2024.

Informations relatives à l'effectif

L'association emploie du personnel salarié non cadre. Les charges de personnel totales (salaires + charges sociales) s'élèvent à **259 587 €** en 2024, en progression de **28,5 %** par rapport à 2023 (202 006 €), reflétant notamment des indemnités et avantages divers en hausse (16 949 €).

Continuité d'exploitation et situation judiciaire

L'association est actuellement en situation de redressement judiciaire.

Nonobstant cette situation, les dirigeants de l'association ont préparé les comptes annuels selon la convention comptable de continuité d'exploitation, en considérant que les mesures prises dans le cadre de la procédure collective permettront d'assurer la pérennité de l'activité.

Des honoraires de mandataire judiciaire ont été comptabilisés pour un montant de **3 290 €** au titre de l'exercice 2024 (compte 622130000).

Certifié par
le
Commissaire aux comptes



Informations complémentaires issues du rapport du CAC

Gouvernance et fonctionnement statutaire

Les modalités de tenue des assemblées générales ne sont pas respectées, celles-ci ne se réunissant pas selon les conditions fixées dans l'article 12 des statuts.

Affectation du résultat 2023

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 (**16 945 €**) a été affecté en report à nouveau lors de l'assemblée générale tenue courant 2025. Cette affectation a été prise en compte dans les comptes de l'exercice 2024 présentés ci-annexés.

Conventions réglementées

Aucune convention réglementée au sens de l'article L.612-5 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2024 à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant.

Contributions volontaires en nature

Aucune contribution volontaire en nature (bénévolat, mise à disposition gratuite de biens, dons en nature) n'a été valorisée et enregistrée dans les comptes de l'exercice 2024.

Certifié par
le
Commissaire aux comptes

« Association Réunionnaise De Pastoralisme »

Rue Marie Poitevin
La Plaine Des Cafres
97418 LE TAMPON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Décembre 2024

Cabinet VALEC
19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis
Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion
SIREN : 822 607 206
Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63
Cabinetvalec@gmail.com

« Association Réunionnaise De Pastoralisme »

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2024

Mesdames,
Messieurs les adhérents ;

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

1- CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

À Saint-Denis, le 16/04/2026
SAS CABINET VALEC
19 Bis Rue Des Manguiers
97400 SAINT-DENIS
Siren : 822 607 206 - APE : 6820Z
Le Commissaire aux Comptes
CABINET VALEC
Dominique VALIN

Cabinet VALEC
19 bis rue des Manguiers
97400 Saint Denis
Commissaire aux comptes inscrit à la Cours d'appel de la Réunion
SIREN : 822 607 206
Tél : 02 62 51 65 87 / 06 93 11 90 63
Cabinetvalec@gmail.com